

*Publié le 4 Novembre 2010 dans le Flambeau de l'Est
Sujet : Rue Notre-Dame*

Camionnage de nuit rue Notre-Dame L'interdiction est en vigueur

Les riverains de la rue Notre-Dame pourront dormir en toute quiétude puisque la réglementation interdisant le camionnage de nuit rue Notre-Dame, entre l'autoroute 25 et l'avenue Georges-V, est maintenant en vigueur.

Lors du conseil d'arrondissement d'octobre, le conseiller municipal, Gaétan Primeau, était ravi de confirmer la nouvelle.

La signalisation adéquate a été posée. Les compagnies de camionnage ont reçu ou sont sur le point de recevoir une lettre d'information à ce sujet.



Le camionnage est maintenant interdit rue Notre-Dame, entre l'autoroute 25 et l'avenue Georges-V, de 19 h à 7 h.